

## DOSSIER DE PRESSE

- **COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Faciliter les installations et agir pour des exploitations plus durables :  
le plan d'aides aux éleveurs est un succès**
  
- **TEMOIGNAGES D'ELEVEUSES ET D'ELEVEURS**
  - Amélie (Moselle)
  - Louis (Sarthe)
  - Yann (Dordogne Périgord)
  - Paméla (Sarthe)
  - Marine (Côtes d'Armor)
  - Laurine (Haute-Marne)
  
- **LE PLAN SANDERS D'AIDES AUX ELEVEURS : UN DISPOSITIF EN 3 VOLETS**
  - 3 objectifs majeurs
  - un dispositif pour soutenir les installations
  - un dispositif pour accélérer la modernisation et la durabilité des exploitations
  - un dispositif pour un accès facilité à une nutrition protéinée de qualité

**Contacts presse :** Catherine DUCOLONE, Agence C Com' Catherine  
[catherine@ccomcatherine.fr](mailto:catherine@ccomcatherine.fr) – 06 19 70 26 89

Anne BELLIARD, SANDERS  
[anne.belliard@groupeavril.com](mailto:anne.belliard@groupeavril.com) – 06 79 02 47 46

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### FACILITER LES INSTALLATIONS ET AGIR POUR DES EXPLOITATIONS PLUS DURABLES LE PLAN D'AIDES AUX ELEVEURS EST UN SUCCES

**Lancé au SPACE 2022, le Plan d'aides aux éleveurs de SANDERS affiche déjà de très bons résultats. « Nous nous réjouissons, souligne Philippe MANRY, Directeur général de SANDERS, les éleveurs ont réservé un bon accueil au dispositif et sont nombreux à en bénéficier. »**

Pour rappel, le Plan d'aides s'inscrit dans la volonté de SANDERS d'accompagner les éleveurs dans la transition vers des élevages rentables et durables, dans le contexte économique complexe auquel ils font face : l'inflation des prix des matières premières, le surenchérissement induit de l'aliment encore aggravé depuis la guerre en Ukraine, les augmentations des coûts de l'énergie, et la multiplication des épizooties.

Le plan s'articule selon 3 volets (cf. pages 8 et 9)

- Volet 1 pour soutenir les jeunes installés
- Volet 2 pour favoriser la modernisation des exploitations
- Volet 3 pour faciliter l'accès à une alimentation protéinée

#### **PRES DE 1000 ELEVEURS BENEFICIAIRES DE L'AIDE**

En 4 mois seulement, près de 1 000 éleveurs ont déposé un dossier, très majoritairement sur les volets 1 et 2, pour un montant d'aide global cumulé de 4 300 000€ : 1 800 000€ pour le volet 1 et 2 500 000€ pour le volet 2. Principe fondamental de ce dispositif, il s'agit non pas de subvention mais de participation à la réalisation d'un projet prédéfini. L'objectif est bien d'accompagner des porteurs de projets sur des réalisations d'avenir pour les exploitations, et ainsi de favoriser l'installation et de contribuer à préserver les productions dans les territoires.

#### **TOUTES PRODUCTIONS ET PARTOUT EN FRANCE**

Le plan s'adresse à tous les types d'éleveurs, sur l'ensemble du territoire, avec des projets très divers en termes de besoins et d'envergure. Les demandes émanent en effet de toutes les typologies d'élevages, ruminants, porcs et volailles en tête, et de toutes les régions françaises. Très logiquement, les zones à forte densité d'élevage comme l'Ouest ou la Bretagne recensent proportionnellement davantage de demandes. Les sommes allouées varient en fonction des demandes, jusqu'à un montant de 56 000€ sur un projet d'installation.

Le volet 3 a rencontré une moindre adhésion. La volatilité des cours des matières premières amplifiée depuis la guerre en Ukraine avait amené SANDERS à imaginer un système d'assurance baptisé « Sécuripro » pour sécuriser les prix d'aliments riches en protéines et pallier les effets d'une conjoncture inflationniste fluctuante. Un concept très différent des 2 autres volets, qui repose sur un changement des usages pour les éleveurs et demandera davantage de pédagogie et de temps pour en percevoir tous les avantages.

## **ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION, MODERNISATION ET DECARBONATION DES EXPLOITATIONS**

Avec ce plan, SANDERS réaffirme sa vision de filières françaises d'élevage fortes et entreprenantes, qui contribuent à la souveraineté alimentaire de notre pays.

Au-delà de son métier de fabricant d'aliment dont il est leader en France, SANDERS entend se positionner résolument comme « accompagnateur » de l'installation et de la modernisation des élevages français : le partenaire de tous les maillons des filières pour assister les éleveurs dans leur choix d'avenir. Une expertise nourrie par sa connaissance fine du marché et de ses évolutions.

*« Ce plan opère sur deux grands sujets qui nous préoccupent et nous animent : d'une part l'érosion et la décapitalisation du cheptel français, et d'autre part la nécessaire décarbonation des exploitations. Par nos actions en faveur du renouvellement des générations d'éleveurs et notre appui à la modernisation des fermes, en utilisant les nombreux leviers possibles pour réduire leur empreinte carbone, nous entendons participer à l'accélération de la décarbonation des activités agricoles et favoriser la transition vers des élevages durables répondant aux attentes sociétales et aux exigences de demain. Deux enjeux majeurs pour l'agriculture du futur et pour lesquels il est de notre responsabilité d'agir »* conclut Philippe MANRY.

### **A propos de SANDERS**

Sanders, leader de la nutrition animale et filiale d'Avril, s'engage aux côtés de ses 26 000 clients éleveurs grâce à son organisation de proximité dans les territoires. Depuis plus de 100 ans, Sanders apporte son savoir-faire en matière de nutrition mais également son expertise économique, zootechnique ou environnementale pour accompagner les projets des éleveurs sur leur exploitation, et contribuer au développement des filières animales françaises.

Sanders en quelques chiffres :

- 25 usines certifiées Oqualim réparties sur le territoire national
- 6 concessionnaires fabricants et distributeurs de la marque
- 3,4 millions de tonnes d'aliments produites sous technique Sanders
- 1150 collaborateurs
- 26 000 clients
- Une présence internationale : Serbie, Tunisie, Algérie

[www.sanders.fr](http://www.sanders.fr)

**Contacts presse :** Catherine DUCOLONE, Agence C Com' Catherine  
[catherine@ccomcatherine.fr](mailto:catherine@ccomcatherine.fr) – 06 19 70 26 89

Anne BELLIARD, SANDERS [anne.belliard@groupeavril.com](mailto:anne.belliard@groupeavril.com) – 06 79 02 47 46

## TEMOIGNAGES D'ELEVEUSES ET D'ELEVEURS

### VOLET 1 : SOUTENIR LES INSTALLATIONS

- **Amélie (Moselle) s'est installée le 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur l'exploitation familiale avec sa mère.**  
L'élevage compte déjà 60 vaches laitières, une trentaine de taurillons et une partie cultures : 30 ha de céréales et 20 ha de maïs.

Pour s'installer Amélie se lance dans la production de « poulets noirs cou nu Label Rouge de Moselle » : l'aide SANDERS est venue soutenir les investissements nécessaires à la construction de deux bâtiments d'une capacité de 4 400 volailles et d'une superficie de 400m<sup>2</sup> chacun, ainsi que l'achat des équipements intérieurs (chaînes d'alimentation et d'abreuvement, système de chauffage et installation électrique).  
La production annuelle sera de 27 000 volailles.

*« J'avais eu connaissance du plan SANDERS par la presse. C'est une aide précieuse qui va me permettre de démarrer plus sereinement en puisant moins dans ma trésorerie, notamment pour acheter les premiers poussins et l'aliment ».*

Amélie a saisi l'opportunité de l'aide SANDERS, la réalisation des travaux engagés étant dans le délai imposé par le plan.

#### L'Aide SANDERS s'élève à 8 000 €

- **Louis (Sarthe) a repris une exploitation en janvier 2022 suite au départ en retraite du précédent propriétaire.**  
La ferme compte 100 ha de prairies et de cultures de blé, maïs, colza et tournesol.  
Louis redémarre une production de taurillons qui avait été arrêtée 7 ans auparavant par l'ancien propriétaire.

SANDERS accompagne et représente Louis dans son contrat Egalim2 avec la SVA Jean Rozé : un contrat sur 3 ans, spécifique de la filière Jeunes Bovins, qui garantit à l'éleveur que le prix qui lui est payé, intègre ses réels coûts de production. Un prix supérieur au prix de marché donc, qui lui permet ainsi de lancer son activité de manière plus sécurisée et avec une plus grande visibilité sur sa rentabilité à long terme.

Louis va produire 180 taurillons charolais d'environ 450 kg de carcasse par an.

Il utilise 2 bâtiments existants et en réaménage entièrement un 3ème. L'aide SANDERS est venue appuyer les investissements nécessaires à la création de 150 places pour l'engraissement des Jeunes Bovins Charolais.

*« J'ai pu ainsi financer les matériels nécessaires. Un soutien vraiment appréciable qui m'a aussi autorisé à me dégager un salaire ».*

**L'Aide SANDERS s'élève à 4 500 €.**

▪ **Yann (Dordogne Périgord), jeune agriculteur, a créé un GAEC avec son père et lance une production de volailles de chair**

L'exploitation s'étend sur 190 ha de grandes cultures -blé, orge, colza- et du maïs irrigué pour l'alimentation et 12 ha de noyers. Yann et son père possédaient également des vaches laitières dont ils ont arrêté la production pour démarrer une production avicole de poulets jaunes fermiers avec une alimentation adaptée contenant du maïs grain entier et un débouché en circuit court (boucheries traditionnelles, épicerie fines ...).

Yann produira près de 58 000 poulets chaque année.

Les bâtiments ont été équipés aux normes Bien-Etre Animal 2025 avec notamment une gestion du chauffage et une régulation d'ambiance automatiques, anticipant dès à présent des contraintes réglementaires à venir.

Soucieux de parfaire son projet et de rentabiliser les espaces au maximum Yann a aussi installé une centrale photovoltaïque sur les ombrières des parcours des volailles. Il produit ainsi de l'électricité qu'il revend.

*« Le technico-commercial SANDERS responsable de la filière volailles sur le Périgord m'a accompagné sans relâche tout au long du projet : recherche de financements, montage du dossier de subventions départementales et européennes, recherche de fournisseurs. C'était très sécurisant. C'est aussi avec lui que j'ai monté le dossier pour le « Plan SANDERS d'aides aux éleveurs » pour la rénovation et l'équipement d'un bâtiment existant et la construction de 3 autres bâtiments modernes de 400m<sup>2</sup>.*

*Un soutien efficace et très opérationnel qui est arrivé au bon moment et nous a permis de pallier les hausses de tarifs importantes sur les achats de matériels intérieurs, limitant ainsi un peu notre endettement ».*

**L'Aide SANDERS s'élève à 16 000€**

▪ **Paméla (Sarthe) s'est installée au 01/01/2023 en SCEA avec son mari installé quant à lui depuis 2015. Ils sont éleveurs de porcs (naisseur engraisseur multiplicateur). Son installation fait suite au départ à la retraite de son beau-père qu'elle vient remplacer.**

L'élevage compte 324 truies et, pour la partie cultures, 130 ha de blé, orge et maïs transformés sur la ferme pour l'alimentation animale.

*« Pour m'installer je rachète les parts de mon beau-père, soit près de 50 % de l'exploitation. Cela représente un investissement très lourd. L'aide SANDERS a été une aubaine, j'ai eu beaucoup de chance de pouvoir en profiter parce que mon projet d'installation tombait au bon moment. Elle m'a permis notamment de couvrir l'ensemble des frais administratifs liés au*

*montage du dossier qui sont onéreux : réalisation des études économiques et de faisabilité, centre de gestion, notaire, juriste ... »*

**L'Aide SANDERS s'élève à 15 912€**

## **VOLET 2 : ACCELERER LA MODERNISATION ET LA DURABILITE DES EXPLOITATIONS**

- **Marine (Côtes d'Armor) est une jeune éleveuse installée depuis 2019 en production de poules pondeuses.**

Marine a 25 000 poules pondeuses de plein air. Connaissant ses projets de modernisation de ses installations, son conseiller SANDERS lui a présenté le plan. Ils ont constitué le dossier ensemble.

*« Je n'avais rien planifié pour cette année, je pensais étaler davantage les dépenses sur plusieurs années mais avec l'opportunité de l'aide SANDERS, j'ai décidé de tout lancer tout de suite sans attendre ».*

Marine a ainsi tout d'abord augmenté sa capacité de stockage de l'aliment en achetant un troisième silo de 12 tonnes (23m<sup>3</sup>) avec pesage et équipé d'une vis aliment, pour avoir une meilleure visibilité et gérer plus facilement ses achats d'aliment. *« Je gagne du temps ».* Elle investit aussi dans une machine de marquage des œufs à la ferme *« pour devancer une réglementation qui va sans aucun doute devenir obligatoire ».* Dans le même esprit d'anticipation réglementaire, elle décide de planter plus de 300 arbres et arbustes pour peupler le parcours des poules. *« Une disposition de bien-être animal majeure qui permet aux poules de sortir plus facilement et de s'abriter ».*

*« Ce sont des investissements qui vont permettre d'optimiser mon outil de travail, d'améliorer les conditions de vie des animaux ainsi que nos conditions de travail ».*

**L'aide SANDERS s'élève à 9 240€.**

- **Laurine (Haute-Marne) est installée depuis janvier 2021 en polyculture élevage laitier avec ses parents.**

- 110 vaches laitières, AOP Brie de Meaux
- 230 ha de SAU : 100 ha d'herbe, notamment pour répondre au cahier des charges strict de l'AOP Brie de Meaux qui exige des surfaces d'herbe pour le pâturage et pour les rations tout au long de l'année, et 130 ha de maïs, blé, orge et méteil

Laurine et ses parents agrandissent actuellement l'exploitation avec la construction d'un bâtiment ultra moderne, de grande capacité, pouvant accueillir 240 vaches laitières et doté d'équipements très novateurs et axés avant tout sur le confort des animaux : une toiture entièrement isolée pour pallier les aléas climatiques et surtout les fortes chaleurs de plus en plus fréquentes, un système d'ouvertures automatiques en fonction de la température extérieure, du vent et de l'hygrométrie, des matelas à eau dans chaque logette, des brosses, de picots de massage ....

Ils ont eu connaissance du lancement du plan SANDERS pour les éleveurs dans la presse. Avec leur conseiller SANDERS, ils ont effectué leur demande pour s'équiper d'installations sélectionnées pour leurs performances.

- Un DAL (distributeur automatique de lait) pour les veaux en remplaçant le lait de la ferme qui les nourrit aujourd'hui par de la poudre de lait, assurant ainsi une consommation plus régulière et de qualité constante, et donc une croissance plus homogène. *« Le DAL va nous faire gagner aussi beaucoup de temps, c'est bon pour les animaux mais pour le bien-être des éleveurs aussi ! ».*
- Une cage de contention pour la sécurité à la fois des vaches et de celui qui taille les onglons : *« c'est une opération délicate et qui peut être dangereuse aussi lorsqu'elle est exécutée sans cage. En plus la cage permettra des pesées ».*
- Un silo supplémentaire pour augmenter la capacité de stockage de l'aliment. Grâce à des achats en plus gros volumes, cet investissement va autoriser des livraisons plus espacées et donc limiter l'impact carbone avec des chargements mieux optimisés et des rotations moins fréquentes. *« Pour nous c'est aussi une meilleure anticipation de nos commandes et une plus grande sécurité d'approvisionnement ».*

*« Tous ces investissements étaient prévus mais nous avons décidé de différer l'achat du DAL d'un ou deux ans pour alléger un peu le budget. L'aide SANDERS est arrivée à point nommé pour nous permettre d'engager finalement toutes les dépenses dès maintenant. Nous sommes vraiment sensibles à cette volonté d'accompagner nos efforts pour exercer au mieux notre métier en privilégiant le bien-être de nos vaches, mais en privilégiant également tous les moyens, matériels ou process qui nous aident à faire encore mieux et plus confortablement ce travail que nous adorons, tout en prenant soin de nous ».*

Pour le DAL et la cage de contention, l'aide SANDERS s'élève à 25% du prix d'achat plafonnée à 3000 €. Pour le silo, elle est de 50% du coût plafonnée à 4500€.

**L'aide SANDERS s'élève à 10 500€.**

**Contacts presse :** Catherine DUCOLONE, Agence C Com' Catherine  
[catherine@ccomcatherine.fr](mailto:catherine@ccomcatherine.fr) – 06 19 70 26 89

Anne BELLIARD, SANDERS  
[anne.belliard@groupeavril.com](mailto:anne.belliard@groupeavril.com) – 06 79 02 47 46

## LE PLAN SANDERS D'AIDES AUX ELEVEURS : UN DISPOSITIF EN 3 VOLETS

### 3 OBJECTIFS

- **Favoriser la transmission (installation, reprise ou création d'élevage)** pour soutenir la pérennisation des cheptels français
- **Accompagner la modernisation** des exploitations et la transition vers des élevages plus durables (modernisation, amélioration du bien-être animal, réduction de l'impact environnemental)
- **Faciliter l'accès des éleveurs à une nutrition protéinée** par la maîtrise des coûts de l'aliment malgré une conjoncture inflationniste très fluctuante

### VOLET 1

**Pour les jeunes installés** (depuis 5 ans maximum) en chèvres laitières, en lapins, en brebis allaitantes, en bovins engraissement, en volailles de chair, en porcs - PSE ou NE

L'aide structurelle, non plafonnée et proportionnelle au cheptel, vient soutenir l'installation par la création ou la reprise mais également des investissements d'extension ou de modernisation d'exploitation.

Destinée à l'éleveur et non à l'exploitation, elle peut s'élever de 2000€ à 100 000€ selon les dossiers.

Pour les vaches laitières, les aides se retrouvent dans le volet 2 sur la modernisation et la durabilité des exploitations.

### VOLET 2

**Pour la modernisation et la durabilité des exploitations** : une aide obligatoirement partielle (de 25 à 75% selon les cas) avec un maximum par projet et plafonnée à 15 000€ par exploitation. Elle s'adresse à tous les éleveurs, certaines aides étant spécifiques à certaines productions.

L'aide soutient, selon les cas, le financement des matériels ou équipements, d'investissements ou de main-d'œuvre sur **4 grands enjeux majeurs** qui doivent inscrire les élevages dans une dynamique d'avenir :

- **Sanitaire** : aide au financement de matériel pour aires de lavage (volailles, porcs, lapins), et soutien à l'achat de matériel pour la démédecation vrac aliment (volailles, porcs, lapins, petits ruminants) sur laquelle SANDERS s'est engagée.
- **Durabilité** : soutien à la rénovation des silos pour une meilleure sécurité des hommes, aide à la création de parcours arborés (pondeuses), aide pour l'augmentation de la capacité de stockage d'aliment (diminution des tournées de camions etc.) ou encore financement d'audits environnementaux HVE ou Cap2ER
- **Performances zootechniques** pour la rentabilité des exploitations : financement d'équipements de mesures (balances connectées, boîtiers de connexion, capteurs ...) pour collecte et traitement des données, aide au financement de distributeurs automatiques de laits DAL (ruminants) pour une alimentation de précision, participation aux abonnements à certains outils de gestion technico-économique (bovins lait et viande, porcs)

- **Différenciation des produits** pour apporter de la valeur ajoutée à l'éleveur : il s'agit notamment d'une aide à l'achat de matériel de marquage des œufs à la ferme (pondeuses) pour une traçabilité toujours meilleure

### **VOLET 3**

#### **Pour l'amélioration de la nutrition protéinée**

Cette mesure concerne l'achat d'aliment riche en protéines (>32%) pour les éleveurs de vaches laitières, de bovins viande et de caprins, et dans une certaine mesure de porcs.

SANDERS propose dans ses contrats une option baptisée « Sécuripro » qui permet à l'éleveur de profiter des baisses éventuelles des prix de marché des matières premières. Une assurance qui, dans le contexte actuel de forte volatilité des prix, lui donne de la visibilité en sécurisant son prix de revient : si le marché flambe, les prix sont capés ; si le marché se retourne à la baisse, SANDERS rembourse la différence à l'éleveur. SANDERS prend en outre en charge 50% du coût de l'assurance.

### **UNE PROCEDURE SIMPLIFIEE**

Numéro 1 en France de l'alimentation animale, SANDERS est présent dans toutes les productions animales. Le dispositif s'adresse ainsi à tous les éleveurs français, clients ou non.

La procédure est simple : grâce au maillage territorial, chaque technico-commercial SANDERS est au plus près des éleveurs et l'accompagne dans la constitution et la transmission de son dossier de demande d'aide. Les dossiers sont étudiés au cas par cas.

Si la demande est validée par SANDERS (réponse sous 1 mois), un contrat est signé par les 2 parties, les engageant mutuellement. En fonction des aides sollicitées, l'éleveur s'engagera notamment sur des achats d'aliments et/ou de produits nutritionnels ou d'hygiène.

De son côté SANDERS s'engage à verser les sommes accordées sous 30 jours après réception des factures acquittées par les éleveurs.

Tous les projets doivent être réalisés en 2022 ou avant le 30 juin 2023.

La date limite de dépôt des dossiers a été repoussée du 31 janvier au 28 février 2023.

**Contacts presse :** Catherine DUCOLONE, Agence C Com' Catherine  
[catherine@cocomcatherine.fr](mailto:catherine@cocomcatherine.fr) – 06 19 70 26 89

Anne BELLARD, SANDERS  
[anne.belliard@groupeavril.com](mailto:anne.belliard@groupeavril.com) – 06 79 02 47 46